

⇒ 50 ans de Parc naturel régional du Pilat

La genèse du Parc naturel région du Pilat...

de 1946 à 1974 : de la prophétie au volontarisme des pionniers



Le Parc naturel régional du Pilat fait partie des Parcs naturels régionaux de la première génération. L'idée même de sa création date de 1946 et provient de Claude Berthier (1872-1956), professeur à Saint-Étienne qui a su utiliser les moyens médiatiques de l'époque pour partager sa passion des paysages du Pilat et des promenades en nature.

Les journées de Lurs-en-Provence en septembre 1966 sont considérées comme fondatrices des Parcs naturels régionaux, soit des Parcs « à la française », territoires vivants et non « réserves ». Elles précèdent la parution du décret de 1967, signé par le Général de Gaulle, instituant les Parcs naturels régionaux.

À Lurs-en-Provence, le Pilat est oublié de la liste des territoires pouvant bénéficier de ce nouvel outil pensé par l'État et sa Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Pour corriger cet oubli, le Docteur Bernard Muller (1913-1993), exerçant à l'hôpital de Saint-Étienne, alors Député de la Loire, constituera un groupe d'études en vue de la création du Parc du Pilat dès 1966. Ce groupe donnera naissance en décembre 1967 à l'association des Amis du Parc. Cette association est toujours en activité en 2024 et participe à la vie institutionnelle du Syndicat mixte du Parc.

Le Syndicat mixte du Parc est créé en 1972. Il a pour premier Président, André Chazalon (1924-2014), Maire de La Grand Croix, ville-porte du Parc, mais aussi Conseiller général et Député de la Loire. Le classement du Pilat en tant que Parc naturel régional est signé le 17 mai 1974, en même temps que deux autres Parcs naturels régionaux, celui de Lorraine et celui de Brotonne devenu, en 2001, Boucles de la Seine Normande.

Le Pilat est, toujours en 2024, le Parc qui compte le plus grand nombre de Villes-Portes. Cette particularité s'explique par le fait que ce sont, en premier lieu, des élus des villes, celles des vallées du Gier et de l'Ondaine, qui ont souhaité la création de ce Parc pour préserver le caractère rural du massif du Pilat, lieu de détente et de loisirs des citoyens.

Pour le Docteur Bernard Muller, « à côté de la bande noire et grise des vallées du Gier et de l'Ondaine, la bande de chlorophylle du Pilat est une nécessité et un atout important ».

La mise en œuvre de la charte constitutive du Parc de 1974 à 1991 : aménagement rural, tournant dans la prise en compte publique de l'environnement et décentralisation



Dès 1974, le Syndicat mixte du Parc s'évertue à soutenir de nombreuses opérations d'aménagement rural améliorant la qualité de vie des habitants du Pilat et la qualité de travail des agriculteurs et forestiers notamment : adduction d'eau potable, assainissement, déneigement, amélioration des infrastructures routières, gestion des ordures ménagères, voirie forestière, irrigation, lacs collinaires, drainage...

Pour l'habitat rural, le service gratuit d'assistance architecturale à la rénovation et à la construction est proposé par le Parc dès sa création. Ce conseil en architecture, ouvert à tous, est toujours dispensé



en 2024. Le rôle pionnier des Parcs en la matière va donner naissance aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement issus de la loi sur l'architecture de 1977.

Le Parc du Pilat appuie également les communes qui le souhaitent dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et, ce, encore aujourd'hui.

Le Parc a également contribué à la mise en place des plans d'aménagement rural et des plans d'occupation des sols (POS). Ainsi, en 1991, seules 6 communes sur 45 n'ont pas de POS. Par rapport aux autres territoires de la Loire, le Pilat est alors très en avance sur ce point. Cet appui à l'élaboration des documents de planification territoriale est toujours un service proposé par le Parc dont le territoire compte à ce jour deux Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) en cours d'élaboration et seulement 3 communes sur 49 non couvertes par un PLU.

Dès son origine le Parc met en place un premier conseil scientifique qui a fonctionné de 1974 jusqu'en 1980. De composition mixte (scientifiques, la plupart universitaires, et élus du Parc), ce conseil avait été appelé à se prononcer en particulier lors de la construction de la Centrale Nucléaire de Saint-Alban (en périphérie immédiate du Parc) et sur la création des lignes électriques à très haute tension traversant le territoire du Parc. Par ailleurs il avait contribué à l'élaboration de l'Atlas du Parc, paru en 1979, un atlas cartographique dont les auteurs sont l'Université de Saint-Étienne, le Centre interdisciplinaire d'Études et de Recherche sur les structures agraires et le Syndicat mixte du Parc.

Pour favoriser la vie culturelle, le Parc crée en 1976 un service d'animation qui sera transféré, budget et personnel, en 1991, à l'association culturelle du Pilat avant de réintégrer, en 1997, les services du Parc. En 1994, sur 27 Parcs naturels régionaux existants, le Pilat est le seul Parc à posséder une équipe permanente pour l'animation culturelle avec des événements faisant intervenir des artistes professionnels mais également invitant les habitants du Parc à devenir artistes à leur tour, le temps d'un spectacle musical ou d'une pièce de théâtre.

Les Bravos de la nuit, festival culturel créé en 1987 sous l'impulsion du Parc, repris par une association, sont toujours organisés chaque année sur Pélussin. Il en est de même pour la Fête du Livre de Roisey, lancée avec le Parc en 1983.

Le Parc crée en parallèle de nombreuses infrastructures de développement touristique : réseau de sentiers de randonnée, bases de loisirs, foyers de ski de fond, gîtes ruraux, aires de pique-nique, réalisation de relais pédestres et d'abris forestiers... pour répondre aux besoins des citoyens mais aussi pour développer l'économie touristique sur le territoire.

En 1981, le Parc se lance, en tant que maître d'ouvrage, dans la création d'une rivière artificielle à Saint-Pierre-de-Bœuf (la deuxième de France, après celle de Vichy, et la plus longue du monde à cette époque). La Compagnie Nationale du Rhône exécutait des travaux de canalisation du Rhône. Avec la rivière artificielle, la commune a pu conserver sa proximité avec le fleuve. C'était une véritable innovation. La gestion de ce lieu avait été confiée à une association et à la Commune. Dans les années 2000, la Communauté de communes, devenue propriétaire, lui a donné un nouveau souffle. C'est aujourd'hui le site d'eaux vives le plus fréquenté de France.

Pour ses 10 ans en 1984, le Pilat accueille Huguette Bourchardeau, Ministre de l'environnement. Elle considère alors le Pilat comme « ...un exemple de gestion réussi, ce n'est pas le cas de tous les parcs. ».



Le Pilat est aussi un des premiers territoires à développer le Vélo Tout-Terrain (VTT). À la naissance de cette activité, le Parc du Pilat accueille en 1987 une manche du premier championnat de France de VTT. Cet accueil qui est reconduit en 1988 et 1989. Le Parc développe ensuite, en 1990, des sentiers balisés avec topo-guides et des points de location de VTT transférés après 3 saisons à des opérateurs privés. En 2019, le Parc modernise ces itinéraires en tenant compte de nouvelles pratiques comme le VTT à assistance électrique. Ces nouveaux itinéraires sont labellisés par la Fédération Française de Cyclisme.

Les 15 premières années du Parc furent celles des aménagements, de la restauration d'éléments du patrimoine, de la mise en place de la Maison des Tresses et Lacets en 1988 et du soutien au développement de la Maison de la Passementerie créée en 1973... Ces deux écomusées sont toujours en activité en 2024 et impliqués aux côtés du Parc dans la complétude du conservatoire des savoir-faire artisanaux et industriels initié par le Parc en 2018. Ce conservatoire s'inscrit dans la stratégie visant à redonner vie au patrimoine textile initiée en 2013. L'élaboration de cette stratégie fait notamment suite à un inventaire participatif du patrimoine industriel initié en 2011 dans le cadre d'une thèse CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) portée conjointement par le Parc et l'Université de Saint-Étienne, intitulée « la construction d'une politique publique en faveur des patrimoines et la place des associations locales : le cas du Parc naturel du Pilat (1974-2014) » et réalisée par Adeleen Chilès à compter de 2010, soutenue en 2015. La thésarde a permis la structuration d'une base de données sur le patrimoine culturel et sa complétude en lien avec une vingtaine d'acteurs du territoire principalement associatifs.

Dès ses débuts, le Parc s'est préoccupé d'industrie, notamment textile, en créant, en 1984 et sous forme de société coopérative, un atelier de confection d'articles haut de gamme en soie naturelle. Cet atelier, appelé Point par Point, prendra un statut d'entreprise plus classique et se délocalisera de la Maison du Parc à la zone d'activité de Pélussin, où son activité cessera en 2003. En janvier 2020, l'initiative du Parc visant à constituer un pôle d'excellence textile et de l'accessoire de mode dans la vallée du Dorlay se concrétise par la naissance de l'association des Nouveaux ateliers du Dorlay qui permet l'installation en septembre 2020 de trois artisans et l'animation d'un tiers lieu « La Turbine créative ». Chacune de ses activités se réalise aujourd'hui dans des anciens bâtiments industriels rénovés.

Bien sûr, les préoccupations environnementales et éducatives sont fortes dès la création du Parc avec, par exemple, en 1978, la création d'un centre dédié à l'éducation à la nature, la Maison de l'Eau, qui sera labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Monts du Pilat. Le Parc participe également à la création du Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre en 1988. L'association des Guides animateurs du Pilat est, quant à elle, née sous l'impulsion du Parc en 1983 pour favoriser la découverte de la nature du Pilat, après avoir vécu de manière informelle pendant 8 ans. Ces trois associations sont encore actives et partenaires du Parc en 2024.

Le bilan des quinze premières années du Parc fait également état d'inventaire des sites naturels à protéger par arrêté de biotope, de la mise en place de l'arrêté de biotope sur l'île du Beurre et d'arrêtés réglementant la cueillette de myrtille et d'arnica, d'étude sur la qualité des eaux et sur les rivières...

C'est à ses débuts que le Parc initie la mise en place de chantiers participatifs dont l'opération Pilat Propre, en 1982 ; qui se poursuit. À l'heure actuelle, chaque année, une vingtaine de communes organise ses chantiers de ramassage de déchets avec l'appui organisationnel et matériel du Syndicat mixte du Parc.

Dans la fin des années 1980, le Parc lance en lien avec l'entreprise Onyx, devenue Veolia depuis, une expérimentation « points propreté » pour récupérer papier, verre et emballage plastique et métal dans 3 communes du Parc. Une expérimentation anticipant l'arrivée, en 1992, de la Loi Royale obligeant les communes françaises à valoriser et à recycler les déchets.

C'est aussi le temps de la structuration des filières agricoles : pomme et chèvre notamment mais aussi relance des activités viticoles autour du cépage viognier et de l'AOC Condrieu qui fut un vrai succès. La journée de la pomme à Pélussin créée en 1979 est toujours en vigueur alors que la journée de la chèvre créée en 1975 passe de Bourg-Argental à La Valla en Gier pour s'éteindre en 2019.

La mise en œuvre de la deuxième charte du Parc de 1991 à 2001 : l'avènement des intercommunalités et l'appui à la performance environnementale

Pour sa deuxième charte validée en 1991, le Parc est moins en position d'aménageur et transfère progressivement la plupart des aménagements dont il était propriétaire, gîtes ou foyers de ski de fond aux communes. Il garde en propriété la Maison du Parc à Pélussin (acquise en 1977), la Maison de l'Eau à Marlihes qui abrite le CPIE des Monts du Pilat (acquise en 1978) et l'Ermitage de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (acquise en 1989) dont la dernière restauration date de 2021, ainsi que quelques terrains.

Le début des années 1990 voit également la parution de la Loi Paysage. Le Pilat est le 1er territoire de Parc à mettre en place un observatoire photographique du Paysage, sous l'impulsion de l'État, en 1992. Cet observatoire est toujours actif et porté par le Syndicat mixte du Parc. Il a été reconfiguré en 2024 pour mieux prendre en compte les enjeux du dérèglement climatique par exemple mais aussi s'intéresser à la partie étendue du périmètre de révision de la Charte sur l'Ardèche et la Haute-Loire.

À noter que l'extension vers l'Ardèche figure dès les années 1990 dans les souhaits des élus du Parc.

À l'occasion de cette première révision de Charte, le Conseil scientifique est relancé. Il est composé uniquement de scientifiques essentiellement universitaires (sciences de la Nature et humaines). Dès lors, le Parc maintiendra l'animation d'un tel conseil avec une composition de plus en plus ouverte s'agissant des spécialités de recherche ou d'expertise de ces membres et leur participation à d'autres instances de gouvernance du Syndicat mixte du Parc.

L'appui à la performance environnementale des entreprises par le Parc est initiée en 1990, avec la création en 1992 du Trophée Eco-Pilat pour récompenser et faire connaître des entreprises ayant accompli un effort particulier en matière d'environnement. Des années plus tard, en 2010, dans cette même logique, le Parc organisera le Concours prairies fleuries dont les participants des différentes éditions seront mis en réseau par le Parc et créeront en 2020 l'association Patur'en Pilat. Pour la sylviculture, le Parc organisera, à compter de 2018, le Sylvotrophée.

Mais l'appui du Parc à la performance environnementale en agriculture démarre avec le Plan de développement durable en 1993 puis en 1996 avec une Opération locale agri-environnementale qui concernera 189 agriculteurs. Ces opérations seront suivies, toujours sous l'impulsion du Parc, par la mise en place de dispositifs impulsés par l'État ou l'Union européenne : Contrats Territoriaux d'Exploitation (disposition de la loi d'orientation agricole de juillet 1999 fondée sur la reconnaissance des multiples fonctions de l'agriculture : fonctions économiques, sociale et environnementale), puis Contrats Agriculture Durable, puis Mesures Agro-environnementales et Territoriales et enfin de Mesures

Agroécologiques et Climatiques, ces dernières perdurant en 2024. En 2018, le Parc se lancera en lien avec l'association Inter Parcs Massif Central créée en 1998 dans une première expérimentation pour la mise en place de Paiement pour Services Environnementaux dont les bénéficiaires sont des agriculteurs.

Le Parc du Pilat est considéré, pendant longtemps, comme l'un des parcs les plus impliqués dans le développement économique de son territoire. Il portera, à la demande de l'État, une Opération Rurale Artisanat Commerce de 1995 à 1998 et une opération identique de 2007 à 2016. Ces deux opérations visent à soutenir la revitalisation de ces activités. Cette intervention économique impliquera, au fil du temps, de manière de plus en plus importante les intercommunalités, avant que le Parc ne se retire pour se positionner sur la mobilisation de l'épargne locale en faveur des projets des entreprises ou associations de son territoire de 2016 à 2024.

Le Parc poursuit son action de structuration du territoire tout en accompagnant la mise en place des intercommunalités. Des contrats de pays préfigurant les futures intercommunalités sont animés ou suivis par le Parc jusqu'en 1998-1999.

Pour les 20 ans du Parc, Pascal Clément, Ministre chargé des relations avec l'assemblée nationale et Président du Conseil général de la Loire est présent à la Maison du Parc aux côtés de Michel Barnier, Ministre de l'Environnement. Il considère alors le Parc comme la plus ancienne intercommunalité de la Loire et la première à mener une véritable politique d'aménagement rural avant l'heure.

En 1994, la structuration du tourisme est symbolisée par la création de la Maison du Tourisme, devenue depuis Office du Tourisme du Pilat. Il fédère collectivités, Parc, syndicats d'initiative et opérateurs touristiques pour promouvoir la destination Pilat, destination qui s'est repositionnée en 2024 avec une stratégie de développement et de communication. Le Parc et la Maison du tourisme seront aux côtés des Parcs du Massif central, précurseurs en 2003, dans l'adhésion à la Charte européenne du tourisme durable. La Maison du Tourisme sera en 2013 à l'origine du développement de l'œnotourisme avec l'obtention du label Vignoble et découverte, démarche aujourd'hui pilotée par Vienne Condrieu Tourisme.

En 1995, le Parc crée, en son sein, l'équipe d'entretien de la nature pour l'entretien des rivières (rôle repris par les syndicats de rivière ensuite) et l'entretien des sentiers de randonnées, mission qu'elle exerce encore en 2024. Cette équipe est composée de personnes en difficulté pour lesquelles le Parc participe à leur insertion professionnelle.

Au cours des années 1990, le Parc mobilise progressivement de plus en plus de fonds européens. Il anime son premier programme LEADER en 1997 et poursuit son recours à ce programme jusqu'à aujourd'hui. Le programme LEADER actuel se gère dans un cadre mutualisé entre le Parc et l'ensemble des intercommunalités du département de la Loire sous le pilotage de Loire-Forez-Agglomération.

En 1998, le Parc poursuit son action culturelle en restant programmateur culturel et stabilise sa programmation en 2003 sous le nom de « Concerts en balades et Scènes aux Champs ». Chaque année, jusqu'en 2016, dans 5 à 7 communes différentes, le Parc propose un spectacle des arts de la rue, une randonnée accompagnée et la visite d'un patrimoine particulier de la commune, puis une dégustation des produits agricoles locaux. La programmation culturelle actuelle s'appelle « Champ Libre », après avoir pris le nom de « Autour du crépuscule » pendant quelques années. Elle se bâtit selon un modèle proche de celui des Concerts en balades et Scènes au Champ mais beaucoup plus en lien avec les acteurs culturels locaux ou ceux des villes portes à qui le Parc confie la programmation.



La mise en œuvre de la troisième charte du Parc dite Charte Objectif 2010 de 2001 à 2012 : un Parc pionnier dans la transition énergétique et dans la prise en compte de la nature dite « ordinaire ».

Pour la troisième charte du Parc signée en 2001, l'appui à la performance environnementale des organisations devient de plus en plus prégnant. En termes d'écoresponsabilité, le Parc donne l'exemple en devenant, en 2002, la deuxième collectivité de France à obtenir la certification ISO 14 001.

Cette troisième charte, appelée Objectif 2010, introduit également l'enjeu énergétique. Le Parc est un des premiers territoires ruraux à avoir établi dans la fin des années 1990 une réflexion territoriale sur ses consommations énergétiques et sur la nécessité de recourir à des énergies renouvelables.

En 2002, le Parc définit une première stratégie territoriale énergétique et monte, la même année, une des premières opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments en milieu rural qui touchera plus de 1000 propriétaires et s'achèvera en 2011. De 2011 à 2017, le Parc continue à proposer des conseils en énergie aux particuliers, souvent lors de permanences communes avec celles des architectes du Parc. Ce sont les intercommunalités qui, à compter de 2017, reprennent le flambeau dans le cadre de la création d'une plate-forme de rénovation énergétique départementale. Le Parc et ses intercommunalités sous l'impulsion et en lien avec Saint-Étienne Métropole seront reconnus en 2015 comme Territoire à Énergie Positive et poursuivent aujourd'hui encore leur collaboration sur ce champ.

Au cours de cette troisième charte, le Parc travaille en parallèle à la structuration de la filière Bois-énergie. La charte Objectif 2010 affiche alors un objectif de 9 MW de puissance installée en chaufferie bois. Cet objectif qui paraissait inatteignable pour plusieurs signataires de la Charte sera dépassé en 2010. Le Parc donne l'exemple en s'équipant d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté dès 2002. En 2024, le bois énergie reste la source d'énergie renouvelable la plus importante du territoire.

En 2002, le Parc impulse la création d'un service public d'assainissement non collectif. Il l'hébergera en ses locaux et l'accompagnera dans sa gestion jusqu'à sa dissolution en 2012-2013, période où ce service sera repris par les intercommunalités.

À compter des années 2000, la politique d'éducation du Parc évolue. Depuis l'origine, elle se scindait en actions d'éducation à la nature et en actions culturelles pour les plus jeunes (éveil musical par exemple). À partir de 2000, le Parc met en place un programme unique d'éducation au territoire qui bénéficie aux écoles du territoire et des villes-portes. Ces dernières répondent chaque année à un appel à intérêt où plusieurs thématiques liées aux enjeux du territoire sont proposées. Ce programme est toujours en vigueur en 2024. Pour le mener à bien, le Parc s'appuie sur ses partenaires qui sont le CPIE des Monts du Pilat, l'Office du Tourisme du Pilat, le Centre d'observation de la Nature de l'île du Beurre et l'association Nature en Mont Pilat. Depuis 2016, il bénéficie du mécénat de l'Association Sportive de Saint-Étienne - Cœur Vert confortant le lien Pilat – Saint-Étienne.

À compter de 2003, le Parc est engagé dans le dispositif Natura 2000. Il est animateur et opérateur des 4 sites que comprend le Pilat et est confirmé dans ce rôle en 2024 lors du transfert de ce dispositif européen de l'État vers les Régions. Le Parc a notamment piloté la restauration des milieux naturels fragiles et emblématiques, comme la tourbière de Gimel et les landes des 3 dents.

La troisième charte introduit de nouvelles notions comme celle de la nature ordinaire à préserver au-delà des seules espèces rares ou menacées. En 2005, le territoire fait l'objet de la première cartographie des habitats naturels réalisée à une échelle aussi vaste par le Conservatoire botanique national du Massif central. En 2020, le Pilat est également l'un des premiers territoires à faire l'objet de la réactualisation de sa cartographie des habitats naturels via la méthodologie nationale Carhab.

En 2006-2007, le Parc lance l'observatoire de la biodiversité, avec déjà un volet participatif. Ainsi 200 stations d'espèces floristiques rares sont dès lors suivies par une trentaine à une soixantaine de bénévoles. Le Pilat est l'un des premiers Parc à se lancer dans cette aventure et à la faire encore perdurer à ce jour. Depuis 2010, chaque année, puis tous les deux ans, il organise les rencontres de l'observatoire de la biodiversité du Pilat.

En 2009, l'association interparcs Massif central qui installera son siège à Pélussin en 2010, comme d'ailleurs l'antenne rhônalpine du Conservatoire Botanique National du Massif central, élabore la première cartographie de la trame verte et bleue à grande échelle de France.

La Charte objectif 2010 comporte aussi un volet social avec un objectif de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté qui se traduira notamment par la mise en place du dispositif mob'emploi en 2003 : dispositif de prêt de mobylettes pour les personnes en recherche d'emploi ou en insertion qui perdurera pendant près de 10 ans. Ce volet se traduira surtout par la création de la première Maison de l'emploi et de la formation en 2004, avant même la création des Maisons de l'Emploi par la loi Borloo de 2005. Celle du Parc sera définitivement transférée, avec ses deux salariées, à la Communauté de communes du Pilat Rhodanien en 2011. Le Parc lance également, au cours de sa troisième charte, une action sur l'emploi saisonnier agricole et une réflexion sur la mise en place d'une plateforme de chantiers d'utilité sociale. Au début des années 2010, le Parc en lien avec ses intercommunalités se penche sur la question du télétravail et équipe différents points du territoire en dispositifs de visioconférence.

Cette troisième Charte voit la naissance en 2001 de la commission paritaire agriculture durable animée par le Parc et toujours active en 2024 sous le nom de comité de pilotage agriculture durable dans le cadre duquel se discute le devenir de l'agriculture et la mise en cohérence des actions d'appui au développement agricole de la part des acteurs publics et privés compétents dont bien évidemment les Chambres d'agriculture. Depuis 2010, le soutien du Parc à l'agriculture s'oriente prioritairement vers l'accompagnement des collectifs agricoles dans leurs expérimentations de transition vers l'agroécologie.

En 2009, l'appui du Parc aux éleveurs caprins se traduit par l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée Rigotte de Condrieu (l'obtention de l'Appellation d'Origine Protégée aura lieu en 2013), la cinquième AOC du territoire et la seule fromagère. Les 4 autres AOC sont viticoles : Condrieu, Côte Rôtie, Saint-Joseph et Château-Grillet. Le Parc accompagne de nouveau les éleveurs caprins, depuis 2023, pour trouver des solutions de transformation suite à la défection d'une entreprise de l'agroalimentaire de laquelle ils dépendaient en grande partie.

Dans les dernières années de cette troisième charte, naît, en 2010, la Maison de la mobilité du Pilat créée par le Parc et l'association citoyenne Pilattitude. Le Parc ne cessera dès lors, entre 2010 et 2021, de s'inscrire dans les pionniers de la mobilité durable en milieu rural. Il crée en 2013 le premier service d'autopartage en libre-service en milieu rural de France et débute en 2020 un dispositif de soutien à l'autopartage entre particuliers.

En 2011, le Parc lance son Plan Climat Énergie avec une conférence sur le dérèglement climatique qu'il tient à Saint-Chamond. À compter de 2013, le Parc teste l'accompagnement d'une première commune du Pilat dans l'adaptation au changement climatique. Il s'agit de la commune d'Échalas. Cette opération appelée « Coup de Pouce Climat » se poursuivra jusqu'en 2018 avec l'appui d'un groupe d'élus formés sur ce sujet. Elle est relancée à compter de 2023 avec l'appui des élèves du Master 2 Territoires et Transition proposé conjointement par Sciences Po Lyon et l'École d'Économie de Saint-Étienne. Elle concerne 4 communes par an.

Le Parc clôt en 2011 le travail de définition du premier périmètre de protection des espaces naturels et agricoles en secteur périurbain (PAEN) d'Auvergne Rhône-Alpes et le second de France dont la maîtrise d'œuvre lui avait été confiée par le Département de la Loire afin de préserver durablement le foncier agricole soumis aux pressions urbaines. Il s'agit du PAEN de la Vallée du Gier qui s'étend sur les communes et villes-portes de Farnay, Chateauneuf, Saint-Paul-en-Jarez, Rive-de-Gier et Saint-Chamond. Il sert longtemps d'exemple sur le territoire national.

Sous l'impulsion et l'animation du Parc, en 2012, se lance la mise en œuvre la première Charte Forestière du Pilat et première charte forestière de la Loire pour promouvoir et soutenir la multifonctionnalité de la forêt dans un cadre partenarial. Dès 2013, le Pilat est retenu comme territoire pilote pour tester la création de « Sylv'Acctes des forêts pour demain », une association pour encourager et accompagner la gestion forestière vertueuse contribuant à l'adaptation des forêts au changement climatique. En 2024, les acteurs de la deuxième Charte forestière du Pilat animée cette fois-ci par Fibois 42 (association interprofessionnelle bois de la Loire) réfléchissent à la préparation de la troisième. Ils pourront s'appuyer sur le tout nouvel observatoire territorial de la forêt conçu sous maîtrise d'ouvrage du Parc, selon une méthode élaborée par l'ONF Rhône-Alpes, d'abord testée dans le Jura et les Alpes, à partir de données faisant appel aux nouvelles technologies et de nombreux relevés de terrain.

La mise en œuvre de la quatrième charte du Parc dite Objectif 2025 de 2012 à 2024 : une mobilisation de tous pour changer d'ère vers une stratégie territoriale d'adaptation au dérèglement climatique

Fin 2012, démarre la mise en œuvre de la quatrième charte du Parc, dite Charte Objectif 2025, avec une forte dimension participative inscrite dans son Axe 5 intitulé « une mobilisation de tous pour changer d'ère »

Toujours en 2012, le Parc initie le Festival du cinéma solidaire qui a lieu, depuis, chaque année en novembre pour promouvoir les initiatives solidaires du Pilat et de ses Villes Portes.

En 2013, l'ensemble de l'équipe technique du Parc se forme aux méthodes visant à susciter la participation citoyenne dans les projets, formation qui sera renouvelée en 2023.

Après le portage d'une première thèse CIFRE en 2010, susmentionnée, le Parc et l'Université de Saint-Étienne portent, à compter de 2013, une deuxième thèse CIFRE réalisée par Mélanie Merey intitulée « La gestion patrimoniale et l'usage des chemins à l'ère du numérique » et soutenue en 2017. Une troisième thèse CIFRE toujours portée par le même binôme est initiée en 2014, réalisée par Louis Durey intitulée « Le rôle des imaginaires dans la production d'un espace, une sociohistoire de deux siècles d'aménagement du Rhône » est soutenue en 2019. Ces trois thèses ont fait l'objet d'un suivi par le Conseil scientifique du Parc. Les deux premières avaient pour directeur de recherche le Président de ce conseil, soit Bernard Etlicher.

À l'occasion de ses 40 ans, en 2014, le Parc du Pilat expérimente le Pilat Indice Bonheur dont il renouvellera la mesure en 2020.

Cette même année 2014, le Parc inaugure la première centrale villageoise photovoltaïque de France dans le village des Haies, dont il est à l'initiative aux côtés de l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement. Elle a essaimé, depuis, sur l'ensemble du territoire national avec désormais 46 sociétés productrices d'énergie renouvelable et plusieurs en cours de développement dont une sur le territoire

du Sud Pilat. La centrale des Haies sera de 2015 à 2018 le support du premier démonstrateur réseau électrique intelligent conduit en milieu rural de France, expérimentation à laquelle participe le Parc sur le volet « participation citoyenne ».

De 2014 à 2024, le Parc va animer deux programmes d'actions en faveur de la trame verte et bleue, via les dispositifs d'intervention de la Région et de l'Union européenne, sur un territoire qui dépasse largement le périmètre classé Parc. Il s'agit surtout d'intervenir sur les connexions entre le réservoir de biodiversité qu'est le Pilat et les réservoirs de biodiversité périphériques. Plus de 70 actions en faveur de la trame verte et bleue ont été conduites par une trentaine de maîtres d'ouvrage différents.

En 2014, le Parc inaugure, à la Maison du Parc, le centre de ressources sur l'habitat durable, lieu qui a été réhabilité en intégrant les principes de l'éco-rénovation. Les visiteurs projetant une construction ou une réhabilitation y trouvent non seulement des informations utiles mais aussi des réalisations exemplaires faciles à reproduire.

C'est également en 2014 que le Parc débute son partenariat avec Scouts et Guides de France pour la réalisation de chantiers participatifs dans le Pilat en faveur de patrimoines gérés par des communes ou des associations. En 2023, on dénombre 23 chantiers participatifs réalisés sur l'année dans 15 communes avec plus de 360 Scouts accueillis dans le Pilat.

En 2015, en partenariat avec le Syndicat mixte du SCOT des Rives du Rhône, le Parc finalise le Plan de Paysage de la Côtière rhodanienne en lien avec un schéma de secteur visant à contenir l'urbanisation sur le rebord du plateau.

Côté paysage, toujours, c'est en août 2015 que, enfin, le site des Crêts du Pilat est classé au titre de la loi paysage de 1930, concrétisant ainsi un des objectifs de la charte constitutive du Parc. Pour célébrer ce classement, le Conseil scientifique et l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc rédige, en 2018, un cahier du conseil scientifique sur les Crêts du Pilat.

En 2017, tous les sentiers de randonnées pédestre, cycliste, VTT, Trail et équestre (1700 km linéaires) sont désormais accessibles et téléchargeables sur le site internet Pilat Rando, soit plus de 240 circuits de randonnée en 2024.

De 2018 à 2021, le Parc réalise, en partenariat avec plusieurs acteurs, l'atlas de la biodiversité de toutes les communes classées Parc qui donne naissance en 2019 au site internet Pilat Biodiv' recensant toute la connaissance sur les espèces floristiques et faunistiques détenue par le Parc. Chaque commune dispose d'une fiche descriptive des enjeux de biodiversité sur son territoire et d'exemples d'actions à mener pour y faire face.

En 2018, le Pilat est choisi par la Fédération des Parcs pour organiser le Congrès des Parcs sur le thème Ville-Campagne. Ce thème sera décliné en 19 ateliers terrains différents prouvant ainsi que ce lien Ville-Campagne est travaillé quotidiennement. Ce congrès sera l'un des moins coûteux de ces 15 dernières années et il recevra en 2019 le prix spécial « Développement Durable » décerné par France Congrès Événements.

En 2019, le Parc met l'accélérateur pour partir à la reconquête du ciel étoilé et de la trame noire au travers de plusieurs actions menées le plus souvent en coopération avec d'autres Parcs et en partenariat étroit avec les communes et les syndicats d'énergie (sensibilisation, appui financier de la Région pour passage à l'action). Il enregistre un taux de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit de 84 % en 2023.

En 2020, il débute l'établissement d'une véritable stratégie d'adaptation au changement climatique et teste pour ce faire et pour le compte de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) la méthode TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires). La même année, deux agents du Parc deviennent « facilitateurs agréés » pour l'animation des « Conversations carbone » afin d'accompagner des citoyens dans la réduction de leur empreinte carbone.

En 2021, le Parc signe son tout premier contrat d'obligation réelle environnementale avec l'Association Robin du Bois sur une parcelle forestière de 2,1 ha à Véranne, en partie sur le site classé Natura 2000 des Crêts du Pilat pour une durée de 99 ans. Depuis trois autres contrats ont été signés, toujours sur des espaces forestiers.

Toujours, en 2021, il lance sa collection d'ouvrages « Patrimoines du Pilat » en lien avec l'éditeur local, Jean-Pierre Huguet, basé à Saint-Julien-Molin-Molette. En 2024 cette édition compte déjà 3 ouvrages, l'un sur l'Observatoire photographique des paysages du Pilat et deux sur le patrimoine industriel textile.

En 2023, le Parc aboutit dans la réalisation d'un Plan de Paysage des Transitions, l'un des premiers plans de paysage à appréhender la question de l'adaptation au changement climatique et des énergies renouvelables. Il enclenche dans la foulée l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables qui couvre l'ensemble du périmètre d'étude de la révision de la charte.

Cette même année, le Parc est la première structure d'Auvergne-Rhône-Alpes à être reconnue « Organisme de Gestion Collective des Haies - Label Haie ». Ainsi le Parc apporte son appui, notamment aux agriculteurs volontaires, dans le cadre d'un label visant à une gestion optimale des haies, véritables infrastructures agroécologiques et solutions pour aider à l'adaptation au dérèglement climatique. Le soutien à la plantation et à la gestion des haies par le Parc, démarré en 2014, se traduit aujourd'hui par un total de 25 km linéaires de haies plantés.

À l'heure où ce rapide et non exhaustif bilan de l'action du Syndicat mixte du Parc s'écrit, le Parc s'apprête à célébrer avec le grand public ses 50 ans. Aucune des actions du Syndicat mixte du Parc citées n'a été réalisée par le Syndicat mixte du Parc seul. Elles ont toutes été rendues possibles dans le cadre de partenariats techniques ou financiers impliquant plusieurs acteurs privés ou publics.

Le Syndicat mixte du Parc, une des premières intercommunalités de la Loire a, au fil du temps, adapté ses interventions aux évolutions du contexte institutionnel. Il reste une administration de mission en capacité d'agir sur le temps long. Il reste un organisme agile capable d'expérimenter et de transférer ses expériences réussies. Il a su démontrer qu'il savait faire avec les autres et les amener à faire eux-mêmes, qu'il savait défricher de nouveaux champs d'intervention. En 50 ans, son action aura marqué le territoire.

Avertissement : ce bref historique du Parc peut comporter des erreurs et des imprécisions. Son écriture a été réalisée à partir de documents réalisés par le Syndicat mixte du Parc et de la lecture d'articles de presse, considérant que l'obligation pour un syndicat mixte d'établir un rapport annuel d'activité à transmettre à ses membres a été introduite par la loi dite Chevènement du 12 juillet 1999.

Quelques dates :

1946

Claude Berthier, professeur de géographie au Lycée Fauriel de Saint-Étienne lance l'idée d'un Parc protégé dans le massif du Pilat.

1965-1966

Le Docteur Bernard Muller, exerçant son activité médicale à l'Hôpital de la Loire, alors député de la Loire, propose la création d'un Parc naturel dans le Pilat.

1967

Le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs naturels régionaux le 1^{er} mars 1967.

Le Docteur Bernard Muller, et quelques amis, dont Maurice Brun, Louis Blache et Suzanne Lebreton fondent l'Association des Amis du Pilat, en vue de créer le Parc du Pilat.

1968

Jean-Pierre Loupp est nommé par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) rattachée à l'État, pour superviser l'étude préliminaire à la création du Parc.

1971

Les Parcs naturels régionaux ne sont plus de la responsabilité de la DATAR mais du Ministère de l'Environnement qui vient de se créer.

Naissance de la Fédération des Parcs naturels de France qui deviendra, en 1992, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

1972

Création du Syndicat mixte du Parc dont le premier président est André Chazalon de 1974 à 1976 puis de 1977 à 1989. Il est maire de La Grand Croix (ville porte du Parc) de 1953 à 2008, conseiller général de la Loire de 1958 à 1976 et député de la Loire de 1962 à 1981.

Serge Malfois, mis à disposition par l'État, est nommé directeur du Parc.

1974 (17 mai)

Parution du décret de création du Parc naturel régional du Pilat dans la Loire. Le même jour, les Parcs naturels régionaux de Brotonne (devenu en 2001 Parc naturel régional Boucles de la Seine-Normande) et de Lorraine sont également créés.

1975

Avec la naissance des Établissements publics régionaux (futurs Régions), un nouveau décret précise le rôle et le mode de création des Parcs naturels régionaux : « ils ont la vocation de définir et de promouvoir la mise en œuvre des actions concertées d'aménagement et de développement économique dans les territoires qui les concernent et d'en assurer la cohérence... » Les Régions ont désormais l'initiative de proposition, d'élaboration de la charte, de délibération pour la création d'un Parc. L'État conserve l'agrément de la charte et le classement des Parcs.

1976

Philippe Serindat, Maire de Thélis-la-Combe de 1929 à 1983, est élu Président du Syndicat mixte du Parc. André Chazalon le remplace à ce poste à compter de juin 1977.

1977 (10 mai)

Le Parc du Pilat s'étend à 5 communes du Rhône : Condrieu, les Haies, Longes, Trêves, Tupin et Semons.

Le siège social du Parc est transféré de Saint-Étienne à Pélussin.

L'Établissement public régional Rhône Alpes, créé en 1972, entre dans le Syndicat mixte du Parc donnant ainsi au Parc sa véritable dimension régionale.

1979

Une loi sur la publicité réglemente l'affichage dans les Parcs naturels régionaux afin d'assurer la protection du cadre de vie.

1982

La Région devient Collectivité Territoriale à la suite des lois de décentralisation et se substituera à l'Établissement public régional pour prendre une place prépondérante dans la gestion du syndicat mixte.

Chaque Président ou Présidente de Conseil général devient l'organe exécutif de son Département en remplacement du Préfet.

1983

René Richard, mis à disposition par l'État, prend la direction du Parc.

la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 est la première loi qui donne une légitimité aux Parcs, jusque-là ces derniers ne figuraient que dans un texte réglementaire.

1986

Les premières élections régionales ont lieu au mois de mars.

1987

Yves Brunet, mis à disposition par l'État, devient le troisième directeur du Parc.

1988

Un décret oblige désormais les Parcs à réviser leur charte tous les 10 ans.

1989

Françoise Grossetête devient la troisième présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, fonction qu'elle occupera de 1989 à 2008. Elle est conseillère municipale de Saint-Étienne (ville porte du Parc) de 1983 à 2008, conseillère régionale de Rhône-Alpes (1986-1998 et 2010-2015) et députée européenne de 1994 à 2019.

1990

Jean-Pierre Terrade, salarié du Parc depuis 1975, est nommé directeur par la nouvelle présidente.

1991

La deuxième charte du Parc est approuvée par l'État.

La loi réglementant la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels (dite loi « 4X4 ») précise que « la charte de chaque Parc naturel régional doit comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente au Parc ». Elle sera modifiée par la loi Biodiversité de 2016 indiquant désormais que la charte d'un Parc naturel régional « définit des orientations ou prévoit des mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur le plan de Parc pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».

1993

La loi Paysage de 1993 précise les 5 missions principales des Parcs naturels régionaux et rend les chartes de Parc opposables à leurs signataires et à l'État.

1995

Création de la Communauté de Communes de Saint-Étienne-Métropole qui deviendra, en 2001, Communauté d'agglomération, puis, en 2016, Communauté Urbaine et enfin, en 2018, Métropole.

Création de la Communauté de communes de la Région de Condrieu qui s'unira en 2018 à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour former Vienne Condrieu Agglomération.

1996 (27 février)

4 nouvelles communes entrent dans le Parc : Échalas, Loire sur Rhône, Ampuis et Saint-Romain-en-Gal.

1998

Création de l'association inter-parcs massif central (IPAMAC) dont le Parc du Pilat est membre.

2000

Promulgation du Code de l'Environnement : Les dispositions législatives concernant la politique des Parcs naturels régionaux sont reprises et codifiées dans les articles L 333-1 à 1333-4.

Avec la loi SRU, les chartes de Parcs naturels régionaux sont désormais soumises à enquête publique.

2001

La troisième charte du Parc (Objectif 2010) est approuvée par l'État. Un nouveau logo est adopté.

Création de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

2004

Création de la Communauté de communes des Monts du Pilat, issue de la fusion entre le SIVOM du Haut-Pilat (sur le canton de Saint-Genest-Malifaux) créé en 1981 et la Communauté de communes de la Déôme (sur le canton de Bourg-Argental) créée en 1993.

2006

La durée d'une charte de Parc passe de 10 à 12 ans et l'État devient lui aussi signataire de la Charte (loi Giran).

2008

Michèle Perez devient la quatrième présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat de 2008 à 2020. Elle est maire de Roisey de 1995 à 2014 et conseillère régionale de Rhône-Alpes 2004 à 2010.

2009

Sandrine Gardet est nommée directrice du Parc.

2010

Les lois Grenelle II (2010) puis ALUR (2014) instaurent un rapport singulier entre le Schéma de cohérence territoriale et la Charte d'un Parc. Si le SCOT demeure le document intégrateur de la Charte de Parc naturel régional, faisant ainsi écran à l'opposabilité directe de la Charte au PLU(i) des Communes ou des Communautés, il revient au SCOT de transposer les dispositions pertinentes des Chartes de Parc.

2012

La quatrième charte du Parc (Objectif 2025) est approuvée par l'État.

2015

Création de l'association des parcs naturels régionaux de France (APARA) dont Michèle Perez sera la première présidente jusqu'en 2020.

2016

Les Régions Auvergne et Rhône-Alpes s'unissent.

La Métropole de Lyon adhère au Syndicat mixte du Parc.

La durée d'une charte de Parc passe de 12 ans à 15 ans (loi Biodiversité).

2019 (14 mai)

La commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône entre dans le Parc.

2020

Emmanuel Mandon devient le cinquième président du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat de 2020 à 2022. Il est conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015 et député de la Loire depuis 2022.

2021 (17 décembre)

La Commune de Sainte-Colombe entre dans le Parc.

2022

Charles Zilliox devient le sixième président du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat. Il est maire de Bessey depuis 2008.